

Troubles du comportement d'un élève : procédure d'urgence à déclencher en cas de crise grave entraînant une situation d'urgence.

1. Crise de pleurs, agitation, confusion, mouvements désordonnés, insultes, actes de violence contre lui-même ou envers les autres...

2. La Directrice ou référente périscolaire est prévenue par téléphone ou par deux élèves de la classe puis gère les étapes suivantes.

3. Isoler l'enfant ou faire évacuer les autres, le rassurer, lui parler calmement, ne pas le laisser seul. Si possible, ne pas faire de contention.

4. Appeler les parents.

5. L'élève se calme: retour en classe puis informer le médecin scolaire, la psychologue Éducation Nationale

Ou retour à domicile

Ou ne se calme pas et parents injoignables ou ne pouvant être présents: évaluer la situation

6. Soin-sécurité : c'est une urgence vitale appel du SAMU **15 ou 112**
 (expliquer la situation connue sur le plan médical, qui se répète régulièrement, et arrivée au bout du protocole habituel qui ne fonctionne plus; les parents sont dépassés).

Ou si nécessaire (violence extrême, atteinte à la sécurité des biens et des personnes): intervention des forces de l'ordre (police ou gendarmerie) **17** permettant la sécurisation des lieux, des personnes...

7. Prévenir l'autorité hiérarchique (IEN, correspondant vie scolaire).

8. Prévenir les parents des élèves concernés par la crise.

9. Informer l'équipe enseignante et l'équipe périscolaire.

10. Faire remonter l'incident par voie hiérarchique. Préparer un compte-rendu précis des faits (horaires, circonstances, paroles prononcées...) Notamment pour intervention des services sociaux.

11. Préparer le retour de l'élève: évaluer l'impact sur le groupe, classe et école, contact avec la psychologue Éducation Nationale, et le service de santé de la Ville

